

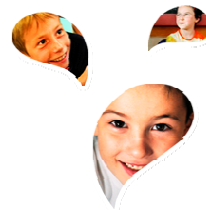
Modalités d'inscriptions des Accueils de Loisirs



DOSSIER D'INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- Carnet de santé de l'enfant
- Justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...)
- Attestation CAF (- de 3 mois) ou MSA (n° sécurité sociale)



Tout changement de QF prend effet le 1^{er} du mois suivant la transmission du document.



PERIODES D'INSCRIPTIONS

Mercredis :

Inscriptions jusqu'au **vendredi soir 18h précédent chaque mercredi**

Annulations possibles le mercredi précédent jusqu'à 18h00

Petites vacances :

Début des inscriptions 3 semaines avant chaque période de petites vacances.

Clôture des inscriptions : 1 semaine avant chaque période de petites vacances (vendredi).

Annulations possibles une semaine à l'avance jour pour jour jusqu'à 18h.

Été : Début des inscriptions 5 semaines avant / Clôture des inscriptions 1 semaine avant.

Annulations possibles une semaine à l'avance jour pour jour jusqu'à 18h.

Cas de force majeure : toute absence pour maladie déclenche un avoir uniquement sur présentation d'un justificatif médical sous 2 semaines.



HORAIRE et LIEUX D'INSCRIPTIONS

Mercredi : 14h-18h au centre Jean Gueguen et vendredi : 14h-18h au centre Ginette Leroux

Centre Ginette Leroux : 54 avenue de la république – TRELAZE

Centre Jean Gueguen : 1 rue Pasteur – TRELAZE

Possibilité de télécharger les calendriers d'inscriptions sur le site internet de la ville de Trélazé – rubrique jeunesse et de l'envoyer par courrier au centre Ginette Leroux ou de le déposer dans la boîte de l'un des 2 centres sociaux.



NAVETTES

Une navette a été mise en place afin de faciliter les déplacements pour les enfants habitant le quartier Grand Bellevue de Trélazé et se rendant à l'accueil de loisirs Jean Gueguen. Ce service nécessite de s'inscrire au préalable.



GARDERIE

Un accueil en garderie est organisé tous les matins de 7h30 à 8h00 et tous les soirs de 17h15 à 18h30 sur les sites d'accueil de loisirs. Ce service payant facturé en fin de mois ne nécessite pas de pré-inscription.



REGLEMENT ET TARIFS

Le règlement pour l'accueil de loisirs est demandé à l'inscription. Un acompte de 30 % est versé à la réservation des séjours. **Les tarifs sont revus à chaque rentrée scolaire.**

Une facture incluant les présences sur les accueils de loisirs et les garderies périscolaires est envoyée mensuellement au domicile des parents.



CAF

Je soussigné
- atteste avoir pris connaissance des modalités d'inscription liées aux Accueils de Loisirs de Trélazé.
Fait à Trélazé, le
- Signature :

Nous autorisons Léo Lagrange à accéder à votre quotient familial via CAFPRO.